

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 491

présenté par
M. Bapt

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Au deuxième alinéa de l'article L. 651-6 du code de la sécurité sociale, les mots : « premier alinéa » sont remplacés par la référence : « I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.